Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-200067072-20251219-CC_2025_12_N113-DE

Haut-Léon Communauté

# Extrait du registre des délibérations
## Session ordinaire
## Conseil Communautaire
## Séance 17 décembre 2025 – 19 heures

Le Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

**PRÉSENTS :**

Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Anne BESCOND, Stéphane CLOAREC, Jean-Noël EDERN, Éric LE BOUR, Bernard FLOCH, Patrick GUEN, Bernard LE PORS, Eric GRALL, Eric PENNEC, Aline CHEVAUCHER, Odile THUBERT MONTAGNE, Roger GUILLOU, Nadine PLUCHON, Josée FALC'HUN, Romuald GUENGANT, Véronique LE BOULC'H, Maël SAILLOUR, Marie-Hélène QUIEC, Éric MIOSSEC, Christine LE STER, Yves JÉZÉQUEL, Jean-Luc, MOISAN, Laurence MEAR, Roger BOSSARD, Jean-Jacques SÉVÈRE, Michel AUTRET, Gwenaëlle PENDU, Gilbert CHAPALAIN, Carole AUTRET, Véronique KÉRLÉO, Marc CONSTANTIN, Jean-Luc BONIS, Anne DANIÉLOU, François MOAL, Hervé JÉZÉQUEL, André JÉZÉQUEL, Stéphanie DUMONT, Jean NÉZOU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :** AZOU Dominique (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Marlène IHLEU (pouvoir Jean-Noël EDERN), Danielle MICHEL (pouvoir Bernard LE PORS), Marie-Thérèse CUEFF (pouvoir Gildas BERNARD), Jacques PONTU (pouvoir Jacques EDERN)

**ABSENT :** Charles de KERMENGUY

| Date de la convocation : | Membres du Conseil : | Présidence de séance : |
|---|---|---|
| 3 décembre 2025 | En exercice : 45 | Jacques EDERN |
| **Date d'affichage :** | Présents : 40 | **Secrétaire de séance :** |
| 3 décembre 2025 | Votants : 44 | Gildas BERNARD |

## Désignation d'un Secrétaire de séance

| Numéro d'ordre | Nomenclature | Rapporteur |
|---|---|---|
| CC-2025-12-N113 | 5.2 | Jacques EDERN |

Jacques EDERN, Président, rappelle «…au début de chacune de ses séances, le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. ».

Il est prévu que le Conseil Communautaire puisse adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Le Conseil Communautaire peut demander à des agents d'assister à des séances pour aider le secrétaire de séance. Comme il s'agit d'une nomination ou d'une désignation, le secrétaire de séance doit être désigné au scrutin secret ; toutefois, le Conseil Communautaire peut décider de s'affranchir de cette désignation à bulletins secrets à condition de le décider à l'unanimité.

Ces formalités sont imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales ; néanmoins, si elles ne sont pas respectées ceci n'entraînera pas l'annulation des délibérations.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Gildas BERNARD comme secrétaire de séance.**

| | |
|---|---|
| Présents | **40** |
| Pouvoirs | **4** |
| Votants | **44** |
| Pour | **44** |
| Contre | **0** |
| Abstention | **0** |

**Le Président**
Jacques EDERN



**Le Secrétaire de Séance**
Gildas BERNARD

